

**Rapport de contrôle dans le cadre d'une cession Immobilière
Conformité de la partie publique du branchement d'assainissement
Rapport établi pour le propriétaire de l'installation**

Date de demande : 29 juillet 2012

Par Maître : Stella Akhennell

Adresse du courrier : _____

Adresse du bien

Type de logement

N° : _____
Rue : 308P Avenue de Ravery
CP : Daloz
Commune : Arbeville

Maison
 Appartement
 Autre : _____
Parcelle n° : _____

Nota : Ce rapport statue uniquement sur la conformité du branchement d'assainissement en partie publique.

Seul un diagnostic complet des installations intérieures d'assainissement comprenant un test à la fumée ainsi qu'un test par colorants et fluorescéine (traceur) sur l'écoulement des effluents pourra permettre d'établir un certificat de conformité sur l'ensemble de l'installation en partie privative.

Un diagnostic complet permet notamment d'identifier les exutoires de tous les points d'évacuation des effluents (et donc de déceler les éventuels fosses ou puits encore utilisés), de contrôler la séparation des eaux usées et des eaux pluviales (pour les réseaux séparatifs), de contrôler l'étanchéité de l'installation (siphons, tampons...) ainsi que la conformité de l'installation par rapport à toutes les exigences réglementaires en vigueur. Le diagnostic complet permet donc de mettre en évidence d'éventuels vices cachés.

La prestation de diagnostic complet de la partie privative est, à ce jour, facturée :

- 120 € HT pour une maison individuelle
- 80€ HT pour un appartement
- 40€ HT pour une contre-visite effectuée suite à mise en conformité

Cette prestation est à la charge du demandeur : merci de contacter notre service DIA au 03-22-20-61-13 pour obtenir le formulaire de demande à renseigner et à nous retourner complet.

Cas 1 : Branchement conforme pour la partie publique

L'installation est desservie par le réseau d'assainissement public :

- Avec boîte de branchement visible en trottoir (façade avant de l'habitation).
- Avec boîte de branchement située en limite de propriété en domaine privé (situation tolérée car boîte située à moins d'1m du domaine public et difficulté d'implantation sur trottoir).
- Avec boîte de branchement située à l'arrière de la propriété.
- Avec boîte de branchement raccordée sur le réseau public en domaine privé

Remarques complémentaires

- Traces d'écoulement visibles dans la boîte OUI (1.1) NON (1.2)
- Boîte raccordée sur boîte voisine OUI NON Ne Sait Pas

Autres remarques éventuelles ou compléments :

Nota : Ces remarques sont données à titre d'information. Seul un diagnostic complet pourrait permettre de justifier de la conformité de l'installation en partie privée.

Cas 2 : Branchement non-conforme pour la partie publique

L'installation est desservie par le réseau public d'assainissement mais il n'existe pas de boîte de branchement visible en trottoir (façades avant ou arrière)

Remarques complémentaires :

Cas 3 : Autres cas

- 3.1) L'habitation citée en objet n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement. Veuillez vous adresser au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Commune qui procédera au contrôle nécessaire.
- 3.2) Notre Société n'assure pas la gestion du service d'assainissement collectif de la Commune. Veuillez vous rapprocher des services techniques de celle-ci.

Nom du contrôleur : Racine

Date de contrôle : 20 juillet 2012